

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 3 octobre 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016**

-----

**2016 DPA 67** Création d'un parking dédié aux vélos et motos – Garage de la Direction de la Propreté et de l'Eau, 33 rue du Port à Aubervilliers (93300) – Permis de construire.

**MM. Mao PÉNINOU et Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.421-1 relatif à la demande de permis de construire ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris soumet à son approbation l'autorisation de déposer la demande de permis de construire en vue des travaux de d'aménagement d'une aire couverte permettant le stationnement de véhicules 2 roues au garage Aubervilliers sis 33 rue du Port à Aubervilliers ;

Sur le rapport présenté par MM. Mao PÉNINOU, au nom de la 3<sup>e</sup> Commission, et Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

M<sup>me</sup> la Maire de Paris est autorisée à déposer un permis de construire en vue des travaux d'aménagement d'une aire couverte permettant le stationnement de véhicules 2 roues au garage sis 33 rue du Port à Aubervilliers (93300).

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**